

BEUX-INFO

Bulletin municipal d'information



N° 13 - Janvier 2005

Magazine de diffusion locale et gratuite - Rédaction, mise en pages, photocomposition : B. GUITTER - Imp. Mairie de Beux

BEUX - INFO

SOMMAIRE du N° 13

- 1 Le mot du maire
- 2 Etat-Civil 2004 – Nouveaux arrivés en 2004
- 3 La mairie vous rappelle ...
- 4 – 7 Compte-rendu des conseils municipaux 2004
- 8 Enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement
- 9 Le point sur les lotissements
- 10 – 11 Entretien avec le président de la C.C.V.
- 12 – 13 1944 – 2004 Il y 60 ans, Beux était libérée
- 14 Les travaux de 2004 et ceux de 2005 ...
- 15 Logement communal : livraison au printemps 2005
- 16 Mise en place d'un règlement de voirie communale
- 17 Bonne humeur et convivialité
- 18 – 19 Poussières d'archives
- 20 – 21 Des petites croix plein les yeux : première exposition
- 22 – 23 Association de Beux : le programme 2005
- 24 Quelques rappels pratiques ...

Le mot du maire



250.000 morts, plus d'un million de personnes déplacées, telles sont les conséquences du terrible raz-de-marée survenu le 26 décembre dernier en Asie et qui a frappé la plupart des pays bordant l'océan indien. Une catastrophe naturelle quasiment sans précédent suivie heureusement d'un énorme élan de générosité dans l'ensemble du monde. Nos pensées vont d'abord vers toutes ces personnes qui ont perdu tout ou partie de leur famille, de leurs amis et tout leurs biens ; en quelques minutes, c'est toute leur vie qui s'écroule. Beaucoup d'entre nous se sont mobilisés et ont fait des dons aux différents organismes caritatifs. Puissent ces élans de générosité soulager et, après le départ des caméras apporter, sur le long terme, le soutien indispensable à toutes les personnes touchées.

À côté d'un tel drame, nos petits problèmes prennent évidemment une tout autre dimension et nous amènent à les relativiser. Certes, les catastrophes naturelles que nous avons subies (sécheresse) sont d'une tout autre nature et sans commune mesure avec de tels événements. Cependant, les personnes ayant subi des dégâts à leurs habitations attendent toujours le classement de la commune en zone de catastrophe naturelle qui permettra une juste indemnisation par les assureurs. Nous continuons de suivre de près ce dossier pour lequel nous avons demandé l'intervention de nos parlementaires. Espérons que nous serons entendus au niveau gouvernemental !

Sur le plan local, notre village, a vu en 2004, la rénovation quasi complète de son réseau d'adduction d'eau potable par le syndicat des eaux de Verny. 2004 a également vu notre commune rejoindre la Communauté de Communes du Vernois. Vous trouverez dans ce numéro, une interview de son président qui explique son fonctionnement et ses projets.

Comme d'habitude, vous trouverez aussi dans ce numéro des pages souvenirs avec une pensée toute particulière cette année pour le 60^{ème} anniversaire de la libération de Beux et des photos qui nous permettent de nous faire une petite idée de ce que la population de l'époque a vécu et que l'on espère oublié à jamais. C'est d'abord et avant tout pour ne plus revivre ce genre d'événements que nos pères ont bâti l'Union européenne, ne l'oublions pas.

Bonne lecture à tous !

Bernard GUITTER

ETAT-CIVIL

2004

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Après une année 2003 au cours de laquelle nous avons déploré trois décès, nous n'en avons connu heureusement aucun en 2004. Et comble de bonheur, ce sont cinq naissances que nous enregistrons !

Naissances

- Céleste **ZEIDLER**
Le 12 février 2004 à Metz
(12, Rue de Luppy)
- Gabriel **ROUSSE**
Le 29 mars 2004 à Lons-le-Saulnier
(8, Rue de la Croix Margot)
- Alexandre **LAUER**
Le 28 avril 2004 à Metz
(4, Rue de la Croix Margot)
- Perrine **MOZIN**
Le 14 août 2004 à Metz
(8, Rue Basse)
- Mathis **THOMAS**
Le 27 octobre 2004 à Metz
(9, Rue de la Croix Margot)



ILS SE SONT INSTALLES DANS NOTRE VILLAGE EN 2004

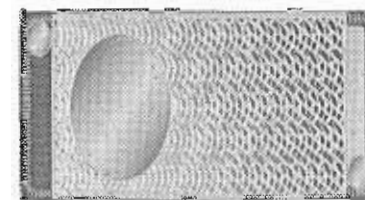


Nous sommes heureux d'accueillir les familles venues s'installer à Beux en 2004 et souhaitons la bienvenue à :

- **M. Mathieu BROGARD** et **Mlle Laetitia GANGLOFF**
32, Rue principale
- **M. Eric LANG**
1, Rue de la Croix Margot
- **M. le Dr Jérôme LECUYER**, **Mlle Céline RAUCH**, et leur fils **Paul**
7, Rue principale
- **M. et Mme Pascal PELISSIER**, et leur fille **Déborah**
2, Rue de la Croix Margot
- **M. et Mme Marc ROUSSÉ** et leur fils **Gabriel**
8, Rue de la Croix Margot
- **M. et Mme Sébastien THOMAS** et leur fils **Mathis**
9, Rue de la Croix Margot
- **M. et Mme Sébastien VIMBERT** et leur fils **Nicolas**
10, Rue de la Croix Margot

La mairie vous rappelle ...

Cartes d'identité



Pour obtenir une carte d'identité, il est nécessaire de se présenter personnellement en mairie muni des documents suivants :

- **2 photos d'identité** (identiques, prises de face et sur fond clair – les photos scannées ou numériques ne sont pas admises)
- une **copie de votre acte de naissance** (ou pour les mineurs du livret de famille des parents)
- un **justificatif de domicile** (facture de téléphone, électricité, eau, etc.)

Pour les mineurs, l'un des parents devra se présenter et il sera nécessaire de joindre au dossier une copie de sa carte d'identité.

Suivant votre mode d'acquisition de la nationalité française, d'autres documents pourront vous être réclamés (certificat de naturalisation, déclaration en vue d'acquérir la nationalité française, certificat de nationalité).

Le délai d'obtention de la carte d'identité varie de 15 jours à 3 semaines à partir du moment où votre dossier de demande est complet. Avant les périodes de vacances, il est prudent de s'y prendre plus longtemps à l'avance car les délais s'allongent.

Passeport

Pour obtenir un passeport (nouveau modèle à lecture optique), il vous faudra présenter :

- une **copie d'acte de naissance**
- **2 photos d'identité**
- **60 € en timbres fiscaux**
- un **justificatif de domicile**

Les mineurs de moins de 15 ans peuvent être inscrits sur le passeport de l'un ou des deux parents. Fournir pour chaque enfant 2 photos et la copie du livret de famille.

A partir de 15 ans, le mineur qui veut voyager à l'étranger (hors Union européenne) doit disposer de son propre passeport.

A savoir que les anciens passeports restent valables jusqu'à la date d'expiration qui y figure. Cependant ces anciens passeports, ne sont plus valables pour se rendre aux Etats-Unis sauf s'il sont munis d'un visa spécial (dont le coût est de 85 €). A ce tarif, il vaut donc mieux faire établir un nouveau passeport à lecture optique dont le coût n'est que de 60 € !

Recensement des garçons et filles de 16 ans.

Le recensement des jeunes gens et jeunes filles ayant atteint l'âge de **16 ans** est obligatoire. Il se fait en mairie ; le jeune ou l'un de ses parents se présente muni d'une pièce d'identité ou du livret de famille.

La formalité accomplie, le jeune reçoit une attestation de recensement. Ce document lui sera indispensable pour l'inscription à tous les examens et concours organisés par l'Etat (y compris l'examen du permis de conduire).



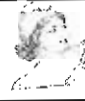
Le jeune est ensuite convoqué dans l'année de ses 17 ans à une Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). Cette journée effectuée dans une caserne des environs permet au jeune d'être sensibilisé aux questions de défense, et de recevoir une information sur les différentes carrières offertes par l'armée. Le jeune effectue également une série de tests qui permettent d'évaluer ses capacités.

Si le service militaire a été supprimé, n'oublions pas que les capacités de mobilisation doivent toujours exister et que l'armée a besoin de connaître de quel potentiel elle peut disposer en cas de crise grave.

Le recensement est donc un acte obligatoire, et le premier acte de la vie de citoyen du jeune.



COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX



Le compte-rendu ci-après reprend les principales délibérations à l'exception toutefois de celles qui ont un caractère personnel ou dont la portée est limitée compte tenu de leur aspect purement technique. Cependant, il est rappelé que le registre des délibérations peut être consulté à tout moment en mairie sur simple demande au secrétaire de mairie.

Séance du 12 février 2004

Intercommunalité

Suite aux différentes études menées et considérant que les résultats présentés n'apportent pas de données véritablement nouvelles, le C.M. décide de ne pas participer à la deuxième phase de ces études ni à son financement et approuve le principe de l'adhésion de Beux à une communauté du secteur de Verny.

Le maire est chargé de contacter la communauté de communes de Verny et celle des communes d'accueil de l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine pour étudier la possibilité d'un rattachement à l'une d'elles.

Demande de subvention

Compte tenu de la vétusté et de l'obsolescence du matériel informatique, la C.M. sollicite du Conseil général une subvention pour le renouvellement de ce matériel.

Séance du 29 mars 2004

Compte administratif 2003 et comptes de gestion 2003

Le maire présente au C.M. le compte administratif de 2003. Celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement : 813,45 €
Excédent d'investissement : 57.606,92 €

En ce qui concerne le budget annexe d'assainissement, les résultats sont les suivants :

Exploitation : + 7.424,02 €
Investissement : + 4.016,95 €

Les deux comptes administratifs 2003 ainsi que les compte de gestion 2003 du percepteur sont approuvés à l'unanimité des présents.

Taux d'imposition pour 2004

Considérant qu'il n'est pas nécessaire pour équilibrer le budget de modifier les taux d'imposition, le C.M. décide à l'unanimité de maintenir les taux au niveau de 2003 (inchangés depuis 1996).

Budget primitif

Le maire présente son projet de budget primitif pour l'exercice 2004. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

Budget principal

Fonctionnement : 123.886 €
Investissement : 162.329 €

Budget assainissement

Exploitation : 20.816 €
Investissement : 27.938 €

Acquisition de terrain

Le maire informe le C.M. qu'il a pris contact avec le propriétaire du terrain qui doit accueillir la future station de lagunage. Ce terrain est situé au lieu-dit Fond de Rouillon (angle du bois sur la route d'Aube) et cadastré Section 19 n° 1. Le C.M. approuve cette acquisition et charge le maire des formalités d'acquisition et l'autorise à signer l'acte et tout document y afférent.

Contrat SACR

Le C.M. prend acte de la décision du Conseil Général d'abonder d'un montant de 4.500 € la dotation SACR et décide d'affecter cette somme au projet d'extension de la salle des fêtes dont le taux de subvention passera ainsi à 67 %.



COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX



Entretien de la sonnerie des cloches

Le C.M. approuve le contrat pour l'entretien de la sonnerie des cloches proposé par la Sté BODET et autorise le maire à le signer.

Séance du 13 mai 2004

Intercommunalité

Le maire rappelle au C.M. les précédentes démarches décidées lors de la séance du 12 février et donne lecture des réponses des deux communautés du secteur de Verny.

Considérant qu'à ce jour la situation n'a toujours pas évoluée du côté de Rémyilly, le C.M. décide de demander l'adhésion de la commune de Beux à la Communauté de Communes du Vernois.
(5 pour, 2 abstentions).

Aménagement d'un logement communal

Le maire informe le C.M. que le permis de construire le logement communal au 16 rue principale a été délivré (enfin !) et qu'il convient maintenant de procéder à l'appel d'offres.

Le C.M. autorise le maire à lancer l'appel d'offres selon la procédure adaptée conformément au Code des Marchés Publics et l'autorise à signer les marchés correspondants.

Acquisition d'une tondeuse

En vue de remplacer l'ancienne tondeuse autoportée acquise en 1996 et pour laquelle on ne trouve plus de pièces détachées, le C.M. décide d'acquérir une tondeuse autoportée au Magasin Vert de Rémyilly qui a fait la meilleure offre et assure également l'entretien.

Portail du cimetière

Le maire indique au conseil que le portail du cimetière montre des signes de fatigue et qu'il serait utile de procéder à sa rénovation. Il propose le devis de M. Ausesky, artisan à Bazoucourt pour un montant de 984,57 €.

Le C.M. accepte le devis et donne son feu vert pour ces travaux.

Transfert de bail agricole

A la demande de M. Daniel PIDOLLE, le C.M. accepte le transfert des baux de location qu'il avait signé avec la commune au profit de son fils Julien. Le C.M. décide que les conditions seront identiques et simplement adaptées à la réglementation annuelle notamment en ce qui concerne le calcul des loyers (désormais en € et non plus en kilos de blé fermage).

Subvention à l'association de Beux

Afin d'aider l'association de Beux à supporter les frais d'organisation de la fête patronale, le C.M. décide de lui accorder une subvention de 1.000 € qui servira notamment à participer à la location du chapiteau et des musiciens.

Dissolution du syndicat de l'aéroport

En raison des nouveaux principes de partenariats pour le développement local mis en œuvre par le Département et la Région et suite à la délibération de l'assemblée générale du syndicat de défense et de développement des communes riveraines de l'aéroport régional de Lorraine pour sa dissolution, le C.M. se prononce en faveur de cette décision de dissolution.

(voir explications plus détaillées dans l'article sur l'intercommunalité dans ce même numéro)

Convention avec l'U E M

Compte tenu des nouvelles dispositions sur les marchés publics de l'électricité, le C.M. passe une convention qui fixe à 2013 le terme des contrats de fourniture d'électricité à la commune par l'UEM. Cet accord permettra de bénéficier des prix réglementés jusqu'à cette date. Si les prix sur le marché libre sont plus intéressants, la commune pourra à tout moment dénoncer cet accord.

Présence postale en milieu rural

Le Conseil municipal se prononce à l'unanimité en faveur de la motion de l'association des maires ruraux de France en faveur du maintien de la présence postale en milieu rural qui est mise à mal par les instances nationales de la Poste qui ne prennent en compte que la logique



de rentabilité au détriment de la notion de service public.

Séance du 30 juin 2004

Contrat pluriannuel d'assainissement

Le maire donne lecture au Conseil du contrat pluriannuel d'assainissement n° 1156 entre l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le Département de la Moselle et la Commune de Beux.

Ce contrat arrête la liste des travaux nécessaires pour atteindre les objectifs de dépollution qui ont été fixés par la loi.

Il établit aussi les règles de financement de ces travaux à savoir 40% de subvention de l'agence de l'eau, 40% de subvention du Département et 20% à charge de la commune.

Enfin il fixe le planning des travaux qui devront s'étaler sur les années 2005 et 2006.

Redevance d'assainissement

Afin de faire face aux dépenses engagées par les travaux d'assainissement, le C.M. décide d'augmenter la redevance d'assainissement en la fixant à 0,60 € par mètre cube d'eau consommée.

Convention pour l'utilisation de la salle de classe

A la demande de la section théâtre du CCLI de Solgne, la salle de classe, actuellement inutilisée, a été mise à disposition par convention, à cette association pour ses répétitions. L'association prendra en charge le coût de l'électricité et du chauffage ainsi qu'une participation annuelle pour la location.

Séance du 14 octobre 2004

Apurement du compte administratif du syndicat de l'aéroport

Compte tenu de l'absence d'actif et de passif, l'assemblée générale du syndicat de l'aéroport a

approuvé à l'unanimité le compte administratif 2004. Les C.M. des communes membres ont ensuite chacun approuvé également ces comptes ce qui clos définitivement l'existence du syndicat de l'aéroport.

Prévisions de coupes en forêt communale

Le C.M. approuve l'état prévisionnel des coupes en forêt communale proposé par l'ONF pour 2006 et autorise le maire à signer l'état d'assiette.

Assurance du personnel communal

La commune a souscrit auprès de Groupama, un contrat d'assurance garantissant les risques statutaires du personnel. Le C.M. approuve le renouvellement de ce contrat et autorise le maire à la signer.

Classement de la rue des chênes

Le maire indique au conseil que l'acte d'acquisition par la commune de l'emprise de la rue des chênes a enfin été signé chez le notaire.

Cette rue appartenait jusqu'à maintenant à l'ensemble des propriétaires du lotissement « Cazenave » mais dans les faits était déjà depuis bien longtemps entretenue par la commune.

Le C.M., considérant que ce bien est d'usage public, décide son classement dans le domaine public communal.

Location temporaire d'un garage

Suite aux travaux d'aménagement d'un logement communal, le garage attaché au logement de l'école est provisoirement indisponible. Afin de maintenir la mise à disposition d'un garage au locataire, la commune accepte de louer un garage à Monsieur H. Bastien au profit du locataire du logement de l'école pour la durée des travaux. Le loyer mensuel est fixé à 30 €.

Délégation de maîtrise d'ouvrage

Le maire présente au C.M. le projet d'aménagement de la rue Basse pour un montant estimé de 21.724 €. Le C.M. décide la réalisation de ces travaux en 2005 et décide de



confier la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au syndicat de voirie de Metz-Pange.

Le plan de ce projet d'aménagement est détaillé par ailleurs dans ce même numéro. Ces travaux devraient permettre de redonner un certain cachet à cette rue située au cœur de notre village.

Marché pour l'aménagement d'un logement communal

Le maire donne les résultats des consultations opérées en vue de la passation d'un marché de travaux pour la réalisation du logement communal qui sera construit au 16 rue principale.

Sur les 5 entreprises contactées 2 n'ont pas répondu. Sur les 3 restantes, c'est l'entreprise GH Construction de Peltre qui a fait la meilleure offre. Le marché a été conclu pour un montant de 101.650 € HT soit 107.240 € TTC (TVA à 5,5%).

Le C.M. approuve le marché et autorise le maire à le signer.

Equipement informatique de la mairie

Le maire rappelle que l'équipement informatique de la mairie est obsolète et présente l'offre de la société JVS qui propose la mise à disposition d'un poste informatique, la maintenance et la fourniture de l'ensemble des logiciels « mairie » ainsi que la formation du personnel à l'utilisation de ces logiciels. Le C.M. approuve cette proposition à l'unanimité.

Virement de crédit

Afin de financer cet équipement, non prévu au budget primitif, le C.M. décide de procéder à un virement de crédit de 1.000 € du compte 2318-71 Voirie au compte 2183-76 Informatique.

Séance du 22 novembre 2004

Désignation des délégués à la communauté de commune du Vernois.

Le maire indique au Conseil que le préfet a pris l'arrêté acceptant l'adhésion de la commune de

Beux à la Communauté de communes du Vernois. Il s'agit maintenant de désigner deux délégués titulaires et deux suppléants pour siéger dans cette collectivité.

Le C.M. après en avoir (longuement !) délibéré, a élu à l'unanimité comme délégués titulaires :

MM. Bernard GUITTER et Alain ANTOINE,

et comme délégués suppléants

Mme Marie-Paule PIDOLLE et M. Gilles MRAZEK.

Subvention à l'association de Beux.

Comme chaque année, la commune verse une subvention à l'association de Beux pour l'organisation de la St-Nicolas. Le C.M. décide de verser un montant de 700 € qui aidera au financement du spectacle, du goûter et de l'achat des cadeaux.

Virement de crédit

Afin de permettre le règlement d'une dépense d'entretien du réseau sur le budget assainissement, le C.M. décide de procéder à un augmentation de crédit de 500 € au compte 615 ainsi qu'au compte 74 en recettes.



ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Comme annoncé dans les éditions précédentes, les travaux de réhabilitation de notre système d'assainissement vont débuter dans les prochains mois. Des subventions ont été obtenues du Conseil Général de la Moselle à hauteur de 40% du montant hors taxes des travaux et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse également à hauteur de 40%. Les 20% restant à la charge de la commune représentent tout de même une somme comprise entre 100 et 200.000 €. Cette charge fera l'objet d'un emprunt qui permettra d'étaler la charge sur une durée suffisamment longue pour ne pas trop peser sur les contribuables. Cependant, il faudra malgré tout s'attendre à une hausse non négligeable de la redevance d'assainissement dans les années futures pour permettre le remboursement des échéances du prêt et assurer le fonctionnement correct de la lagune et l'entretien du réseau.

Mais avant de débuter les travaux, il est nécessaire de soumettre le projet de zonage d'assainissement à une enquête publique.

Qu'est ce que le zonage d'assainissement ?

C'est un document composé d'un plan de la commune et d'un exposé qui définit quelles sont les zones de la commune qui bénéficieront d'un système d'assainissement collectif (= tout-à-l'égout) et celles où pour des raisons techniques ou financières, les habitations devront s'équiper avec un système autonome d'assainissement (= fosse septique et lit d'épandage).

Précisons tout de suite, qu'en ce qui concerne notre commune, le conseil municipal a fait le choix d'inclure la totalité des zones bâties dans le périmètre de la zone d'assainissement collectif.

La procédure

Lors d'un prochain conseil municipal, sera arrêté le projet de zonage d'assainissement. Ensuite, un commissaire-enquêteur sera nommé par le Tribunal administratif de Strasbourg et le maire fixera par arrêté les dates de l'enquête publique qui durera un mois. La population aura la possibilité de venir en mairie consulter les documents et pourra faire ses observations sur un registre. Le commissaire enquêteur, à l'issue de l'enquête, émettra un avis et le conseil municipal sera alors amené à se prononcer définitivement sur le projet qui deviendra alors exécutoire et opposable dès sa publication.

Travaux



Vue du site, en bordure de la route d'Aube, où doit être implantée la future lagune.

En ce qui concerne les travaux, 2005 devrait voir la réalisation de la station de lagunage qui sera située dans l'angle du bois sur la route d'Aube à bonne distance des habitations, ainsi que les collecteurs destinés à conduire les effluents jusque là. Enfin en 2006, on procédera au raccordement de l'ensemble des habitations de la commune sur le réseau collectif d'assainissement et les anciennes fosses septiques seront alors déconnectées.



Le point sur les lotissements

A peine le lotissement de la « Croix Margot » se termine-t-il qu'une nouvelle demande est parvenue en mairie de la part d'un autre aménageur. Il s'agit en l'occurrence de la Sté FRANCELOT dont les bureaux sont situés à Metz et qui a déposé en novembre dernier une demande de permis de lotir pour un terrain situé à la sortie de Beux en direction d'Aube. Le projet, situé sur le lieu-dit « Malois » (voir photo ci-dessus), comprend également 13 lots

avec une voirie en forme de T qui débouchera sur la RD71 à une centaine de mètres de la limite actuelle de l'agglomération. Le permis de lotir a été délivré le 2 février 2005 et les travaux devraient démarrer dès cette année avec une réservation des lots possible dès maintenant. Les parcelles ont une superficie de 6 à 8 ares ; le plan de ce lotissement est consultable en mairie. Les personnes intéressées peuvent s'adresser au maire.

La rue de la Croix Margot en chantier



Par ailleurs, le lotissement rue de la croix Margot se termine. Après bien des retards, dus à l'entreprise, les travaux de la voirie définitive et de l'éclairage public ont débuté le 5 janvier dernier. L'entreprise STRADEST met les bouchées doubles pour éviter de laisser trop longtemps la rue en chantier et limiter au maximum la gêne aux riverains.

Cependant, les conditions climatiques de l'hiver font que les travaux n'avancent pas toujours comme on le souhaiterait.

L'éclairage public de la rue permet déjà aux habitants d'y voir plus clair quand ils rentrent chez eux le soir. Dans quelques semaines, les 9 maisons déjà construites disposeront enfin d'un accès digne de ce nom et dans quelques mois, espérons que toute cette gêne ne sera plus qu'un mauvais souvenir !



Entretien avec

M. Jean Louis ROSSIGNOL, Président de la Communauté de Communes du Vernois.

Le 13 mai 2004, le Conseil municipal de Beux décidait, après bien des réflexions, de rejoindre la Communauté de communes du Vernois. Découvrons cette collectivité grâce à l'interview que son président a accordé à notre magazine Beux-Info.

B-I : Pourquoi créer une Communauté de Communes ?

JLR : L'idée de créer une Communauté de Communes remonte au début des années quatre-vingt-dix. En fait, de tout temps, les élus se sont aperçus qu'il serait utile de s'unir pour mener des actions qui étaient inaccessibles à la seule échelle d'une commune. Ainsi, à partir des années cinquante, on a vu fleurir différents syndicats dans le secteur : Syndicat des eaux, Syndicat pour les ordures ménagères, pour le tourisme, l'assainissement, etc. Mais il a semblé utile de rassembler un peu tout cela et d'aller un peu plus loin dans le regroupement pour mieux concentrer les moyens. Ainsi les 18 communes se sont unies au sein de la Communauté de Communes du Vernois, CCV, pour, ensemble, aménager notre espace, assurer du développement économique, promouvoir le tourisme en aménageant des circuits de promenades et en mettant en valeur certains

ouvrages présentant un intérêt touristique, etc., sans oublier la protection de l'environnement, les jeunes et aussi les personnes âgées et, bien entendu, l'aide aux communes.

B-I : Voilà un vaste programme ! Comment cela fonctionne-t-il ?

JLR : Il s'agit effectivement d'un vaste programme, la vie en communauté c'est en quelque sorte un mariage : nous y sommes pour longtemps !

Aussi tout ne se fait pas en même temps. Dans un premier temps, la CCV a été créée par arrêté préfectoral du 23 mai 2003. Ensuite les délégués des communes se sont réunis fin juin 2003 pour élire le Président, les Vice-président et le bureau. Nous avons tenu à ce que cet ensemble joue le plus possible la solidarité. Ainsi toutes les communes sont représentées au bureau ce qui permet à chacun d'être complètement informé sur l'avancement des projets en cours et les perspectives à venir. Ensuite chaque commune a 2 délégués, quelque soit la taille de la commune : ainsi VULMONT et ses 38 habitants a 2 délégués, comme MONCHEUX ou comme VERNY qui en compte près de 2000.

En 2003, il n'y avait pas de budget, et donc la Communauté de Communes du Vernois a surtout procédé à la mise en place des différentes commissions, des délégations dans les syndicats existants, etc. Il s'ensuit d'ailleurs la dissolution de 2 syndicats, celui du tourisme et celui de l'aéroport, dont les compétences sont reprises par la Communauté de Communes du Vernois.

B-L : Vous parlez de budget et ça tombe bien ! Comment tout cela est-il financé ?

JLR : La Communauté de Communes du Vernois avait 2 possibilités de financement : soit la taxe professionnelle unique, soit la taxe additionnelle. C'est le deuxième mode qui a été choisi et ainsi chacun a pu voir une colonne supplémentaire sur la feuille d'impôt 2004.

Les taux sont modestes, comparés à ceux d'autres structures et la Communauté de Communes du Vernois a fixé les 4 valeurs suivantes : TH : 0.850 – TFB : 0.833 – TFNB : 3.19 – TP : 0.726.

Cela fait un budget d'environ 120.000 €, auxquels s'ajoutent les 80.000 € de dotation de l'état et les subventions allouées en fonction des projets.

B-I : Justement, à propos de projets, qu'en est-il exactement ?

JLR : Comme je l'ai dit précédemment, on ne peut pas tout faire à la fois. Dans un premier temps la Communauté de Communes du Vernois a initié (AG du 26 janvier 2004), une opération « diagnostic habitat » qui pourrait déboucher sur une opération ciblée ou une OPAH comme cela s'est fait il y a une dizaine d'années avec le Syndicat de l'Aéroport.

Ensuite il convient de s'intéresser de près au problème des personnes âgées. Notre secteur est globalement sous-équipé en matière de maison de retraite. C'est pourquoi la Communauté de Communes du Vernois a décidé de créer un EHPAD (Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes) sur notre territoire (AG du 27 septembre 2004). Les contacts sont en cours.

Le développement économique est aussi un axe majeur pour aider notre secteur. Ainsi, à l'Assemblée Générale du 7 juin 2004, il a été décidé d'acquérir des terrains pour procéder à la création d'une petite ZAC d'une dizaine d'hectares.

Enfin, pour favoriser les promenades, la Communauté de Communes du Vernois s'est portée acquéreur, (AG du 7 juin 2004), de l'ancienne voie ferrée qui traverse notre secteur. Actuellement, seule la partie traversant POMMERIEUX et POURNOY-LA-GRASSE a été vendue. La SNCF procède actuellement au déclassement du reste de la voie afin de pouvoir aussi la mettre en vente.

Comme on le voit, en quelques mois, la Communauté de Communes du Vernois a pris des décisions majeures pour son avenir. D'autres vont suivre concernant le plan paysage, l'environnement, etc.

Bien sûr tout ne se passe pas forcément sans débats, parfois soutenus. Mais, c'est normal, c'est le juste fonctionnement de la démocratie et il est bon qu'il en soit ainsi à partir du moment où chacun œuvre pour le bien commun et pas pour son intérêt personnel.

Nous reviendrons bien sûr dans les prochains numéros sur les projets et réalisations de cette communauté qui compte tenu des évolutions économiques du sud messin, a un avenir prometteur devant elle.

La commune de Beux sera représentée au conseil de la communauté par 2 titulaires (MM. GUITTER et ANTOINE) et 2 suppléants (Mme PIDOLLE et M. MRAZEK).

1944 - 2004

Il y a 60 ans,

BEUX était

libérée.



Le 10 novembre 1944, les troupes du XIIème Corps de la 3^{ème} U.S. Army, entraient dans notre village pour le libérer.

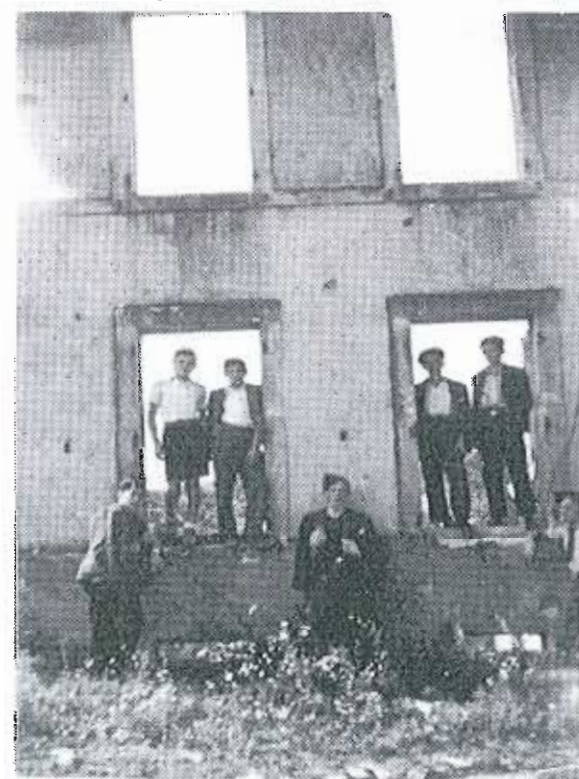
Durant cette période, au cours de laquelle plusieurs unités américaines se battaient autour de Metz pour libérer la capitale mosellane, Beux, comme la plupart des

villages du pays messin connut sa libération au gré de l'avancement de ces différentes unités au cours du mois de novembre 1944.

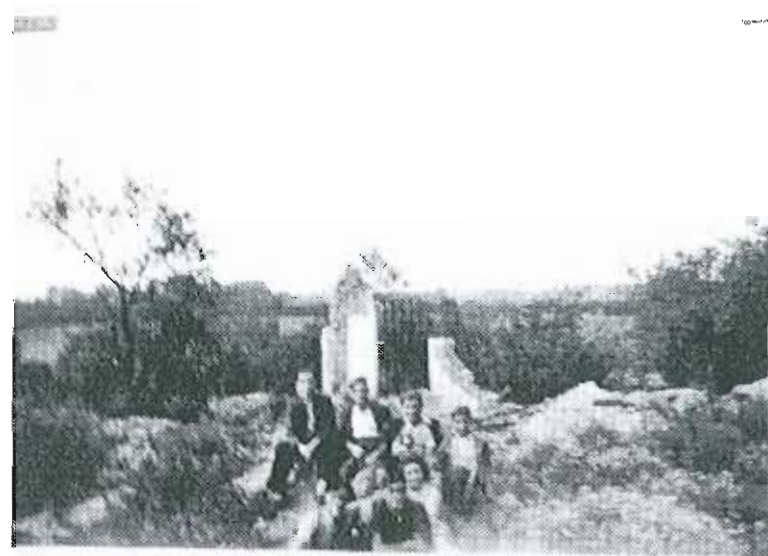
Comme ce fut souvent le cas, les Américains craignant la présence de soldats allemands procédaient à un bombardement préventif qui heureusement ne fit pas de victimes parmi la population mais causa en revanche des dégâts importants. Pour preuve ces images ô combien parlante de ces temps troublés mais qui semblaient être un « passage obligé » pour recouvrer la liberté.

La quasi-totalité des habitants de Beux ayant été évacués dans le Sud-Ouest (voir Beux-Info n°11), il y relativement peu de témoignages de cette époque. Cependant ce petit reportage en images donnera une idée de ce que la population a vécu.

Ci-contre, notre église dont le clocher a été gravement endommagé par une bombe tout comme ci-dessous la maison Etienne (ancien café et épicerie Colson où se trouvent



maintenant les garages situés à l'angle de la rue principale et de la rue du Breuil) dont il ne subsistait que la façade qui a ensuite été démolie.



Ci-dessus, on distingue ce qu'il reste de la maison de M. Joseph Varinot (située rue principale à côté de l'actuel maison de M. et Mme Giancesello) et où a été découvert en décembre dernier un obus de 150 mm datant de cette période. A l'arrière plan, on distingue la ferme de la Haute-Beux.

Sur la photo de droite en haut, la tournée des rubans en 1945. Les musiciens posent devant la maison Grandjean située rue principale dans le virage à la sortie vers Metz (actuellement propriété de M. Muller Raymond).



Sur la photo ci-dessous, on distingue une vue de la rue principale prise depuis l'entrée ouest du village. Malgré les dégâts et les pillages qu'ils ont subi on lit sur les visages des habitants la joie de se retrouver chez soi après quatre années passées loin de sa terre natale.

Voilà quelques souvenirs de cette période où se mêlèrent tant de sentiments contraires mais où la joie d'avoir retrouvé la liberté l'emporta sur tout le reste. Que l'avenir nous préserve de revivre de tels événements !



Les travaux de 2004 et ceux de 2005 ...



Comme vous le savez peut-être, la commune de Beux a adhéré au **SACR**. Encore un nouveau sigle ! De quoi s'agit-il ? Du Soutien à l'Aménagement des Communes Rurales ; c'est-à-dire d'un dispositif de subventionnement mis en place par le Conseil Général de la Moselle et qui permet aux communes de bâtir des programmes de travaux sur une période de 3 ans et d'obtenir un montant relativement important de subvention connu à l'avance. Pour notre part, nous avons opté pour ce dispositif pour la période 2003-2005 et avons inscrit les 3 projets suivants : création d'une préau à côté de la salle des fêtes, réfection des trottoirs de la rue basse, réhabilitation de la fontaine de la Haute-Beux (photo ci-dessous).



Ce dernier projet va être reporté dans un prochain programme et remplacé par la réfection du chemin du Saulcy (photo en haut à droite) qui permettra un accès plus aisé à notre forêt communale que ce soit pour les promeneurs, les bûcherons ou les vététistes.

Le projet de préau est quant à lui entre les mains de l'architecte qui est en train d'établir la demande de permis de construire. Le début des travaux est programmé pour 2005.



En ce qui concerne la réfection des trottoirs de la rue basse, les travaux seront effectués par l'intermédiaire du Syndicat de voirie qui est déjà saisi du dossier. La réalisation devrait être effective au printemps prochain.

Par ailleurs, un certain nombre de travaux sont ou seront aussi réalisés cette année. La **pose de candélabres** dans la rue de Luppy à hauteur du nouveau lotissement, **l'aménagement du début du chemin rural** qui part de la rue de Luppy vers le bois du Saulcy. Le **remplacement des volets** de l'ancienne école est aussi prévu en 2005. Enfin pour mémoire rappelons la **réfection des grilles du cimetière** qui ont été remises à neuf par l'entreprise AUSESKY de Bazoncourt à l'automne 2004 et le **remplacement des bornes à incendie** du bas de la rue principale et celle de la rue des chênes qui a été remontée d'une cinquantaine de mètres pour être branchée directement sur la conduite principale de la rue de Luppy et permettre ainsi un débit et une pression suffisante. Hormis la borne de la Haute-Beux qui est en bon état de fonctionnement, c'est l'ensemble des bornes incendie de la commune qui est neuf et répond désormais aux normes des services de secours.

Logement communal : livraison au printemps 2005.



Entrepris en octobre dernier par l'entreprise G.H. CONSTRUCTION de Peltre, le chantier du futur logement communal suit son chemin. Le gros œuvre, la charpente et la couverture sont désormais terminés. Les menuisiers vont bientôt poser les portes et fenêtres et ensuite l'ensemble des corps de métiers du bâtiment vont se suivre afin de livrer en mars ou avril prochain ce logement que beaucoup attendent avec impatience.

Description

Le logement, situé au 16 rue principale, comprendra au rez-de-chaussée un garage et une entrée qui empruntera ce garage. Au fond de celui-ci un petit local qui pourra servir de cellier ou de réserve. Au premier étage on trouvera un vaste séjour avec cuisine américaine. Une salle de bains y prendra place également. Enfin, le deuxième étage sera occupé par les deux chambres semi mansardées éclairées par des « vélux ». La superficie du logement sera d'environ 80 m² pour la partie habitable plus le rez-de-chaussée qui n'est pas compris dans ce chiffre. Le chauffage sera du type électrique par le sol. Cependant, une cheminée a été prévue

pour permettre aux occupants de brancher un poêle à bois et permettre ainsi certaines économies d'électricité s'ils le souhaitent. Il est vrai qu'à la campagne, le bois est un combustible relativement bon marché et que l'on peut se procurer assez facilement.

Demandes de locations

Apparemment ce logement répond à des besoins ; en effet plusieurs demandes sont déjà parvenues en mairie alors que ne sont pas encore connues les conditions de location. Celles-ci seront déterminées par le Conseil municipal.

En principe, une convention devrait être signée entre la commune et les services de l'Etat pour permettre un conventionnement qui permettra au futur locataire de bénéficier, en fonction de ses revenus, d'une allocation logement.

Les personnes qui souhaiteraient faire acte de candidatures pour la location de cet appartement sont priées de déposer leur demande en mairie avant fin février.

Le Conseil municipal examinera ensuite les différentes candidatures et portera son choix sur l'une d'entre elles.

Nouveau ! Mise en place d'un règlement de voirie communale.

Avec les différentes évolutions de la société actuelle, il est apparu nécessaire aux services de la DDE d'attirer l'attention des maires sur les questions de sécurité liées à l'utilisation du domaine public communal. Nombreuses en effet sont les occasions susceptibles de mettre en cause la responsabilité des élus dans la mesure où ils n'auraient pas pris les mesures nécessaires au maintien de la sécurité des usagers.

Ainsi, dernièrement, les services de la DDE ont proposé la mise en place dans toutes les communes, d'un règlement de voirie communale. Ce document, approuvé par le Conseil municipal, définit un certain nombre de règles qui visent à encadrer les droits et obligations de la commune et des riverains du domaine public communal.

Le règlement de voirie communal traite ainsi des chapitres suivants :

- 1- Principes de la domanialité ;
- 2- Droits et obligations de la commune ;
- 3- Droits et obligations du riverain ;
- 4- Occupation du domaine public routier par des tiers ;
- 5- Conditions techniques d'exécution des ouvrages sous le sol du domaine public ;
- 6- Dispositions diverses.

Dès maintenant, ce document est consultable en mairie sur simple demande. Toute personne qui entreprend des travaux quelconques ou qui est amenée à utiliser le domaine public communal est vivement invitée à en prendre connaissance. En effet, toute infraction à ce règlement mettra immédiatement en cause sa responsabilité personnelle.

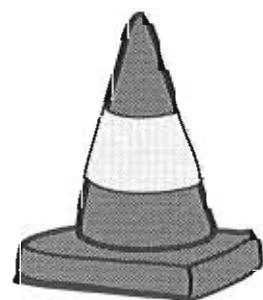
Désormais, à chaque délivrance d'un permis de construire ou d'une autorisation

de travaux exemptés de permis de construire, un formulaire de demande de permission de voirie sera remis à l'utilisateur. Ce document lui permettra, de façon simple, de faire sa demande et de recevoir en retour de la part de la mairie, l'autorisation adéquate et les éventuelles prescriptions qu'il devra respecter. La mairie se tient à votre disposition pour vous apporter tous les renseignements que vous pourriez souhaiter à ce sujet.

Prenons un exemple concret :

Une personne souhaite effectuer le ravalement de sa façade. Pour ce faire, il lui est nécessaire d'installer un échafaudage sur le trottoir.

En même temps qu'elle reçoit sa déclaration de travaux, elle remet en mairie sa demande de permission de voirie pour l'installation de son échafaudage. La mairie lui délivre l'autorisation en lui indiquant les mesures de sécurité à prendre pour protéger les piétons. Ainsi, en cas d'accident, sa responsabilité et celle de la commune est déchargée.



De même, si une personne a besoin de faire une fouille sous une voie communale, l'autorisation qui lui sera délivrée indiquera les dispositions à prendre pour le rebouchage de la tranchée afin que les travaux effectués ne conduisent pas à terme à une dégradation de la voirie.

On perçoit donc bien tous les avantages qui s'attachent à ces nouvelles dispositions : protection des personnes et des biens et bonne gestion du domaine public communal qui sont également un gage de bon utilisation et de non gaspillage des deniers publics.

Bonne humeur et convivialité ...

Le 16 janvier dernier, une petite cérémonie était organisée conjointement par la mairie et l'association à la salle des fêtes à l'occasion des « vœux du maire » et de la galette des rois. Cette petite fête qui se tient pour la deuxième fois a permis de rassembler une cinquantaine de personnes. Le maire en a profité pour faire un petit bilan de l'année écoulée et lancer les grandes lignes de ce que devrait être 2005. Après l'évocation du cataclysme qui a frappé le sud-est

asiatique, il a indiqué qu'il suivait avec attention et persévérance le dossier moins dramatique mais cependant préoccupant des conséquences de la sécheresse de 2003 sur certains immeubles de la commune. Il en a aussi profité pour accueillir officiellement les nouveaux buscinois venus s'installer à Beux en 2004 et leur a souhaité au nom de toute la commune la bienvenue dans notre village.



En octobre dernier, autre manifestation récurrente et néanmoins bien sympathique, il s'agit du traditionnel repas des anciens qui permet à nos aînés de se retrouver autour d'une bonne table en compagnie des élus et du personnel communal. Le

repas terminé, l'après-midi se poursuit en général par des parties de belotte qui se terminent assez tard le soir. Bref de bons moments passés ensemble qui permettent à chacun de se retrouver et de communiquer dans la bonne humeur !



HISTOIRE LOCALE

Poussières d'archives

Il y a 50 ans

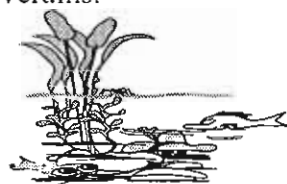
Commençons par un petit coup de chapeau à nos aînés en soulignant qu'en 1954, ils tinrent une séance le 24 décembre à 19 h 30. Comme quoi les affaires communales passaient avant la préparation du réveillon de Noël !



Ce soir là, les conseillers ont débattu d'une garantie d'emprunt à accorder au Syndicat des eaux de Verny pour les travaux d'adduction d'eau au profit du Crédit Agricole pour un montant de 25.900 F correspondant à la quote-part de Beux.



La séance se poursuit par la décision de curage du ruisseau de Grand Fontaine (« Grosser Brunnenbach » dans le texte) en application des instructions données par le Génie rural le 18/12/54. Une commission est formée pour le suivi des travaux. Elle est composée de M. Vizé, maire ; MM. Emile Félix et Edouard Bastien, conseillers et MM. Fernand Gourier et André Louyot en qualité de riverains.



Le 4 mars 1955, le conseil vote une subvention de 500 F. pour l'érection d'un monument à la mémoire des Volontaires démineurs, Morts pour la France.

En revanche, il ne vote pas le don de 4.000 F. au Comité interministériel de coordination de secours aux sinistrés (suite au tremblement de terre d'Orléansville en Algérie).

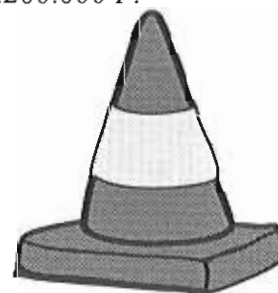
Le conseil fixe également le tarif des portions de communes pour une durée de 6 ans. Ainsi, on constate qu'à l'époque la commune possédait de nombreux terrains loués aux particuliers ; portions de Fontenelle, portions d'en bas, jardin du berger,

Jonquières – les deux pointes, pointe sous les bois, la ruelle, portion de la Madeleine etc...



Le 7 mai 1955, le conseil décide d'affecter les crédits « Barangé » (= fonds destinés aux écoles) à l'achat de code de route pour écoliers, l'achat d'un tableau mural édité pour la protection des oiseaux, et de tables scolaires individuelles avec sièges.

Le 4 juin 1955, le conseil demande à bénéficier d'indemnités au titre des dommages de guerre subis par la voirie et décide de remettre en état la voie communale n° 2 de Beux à Luppy dont le coût est évalué à 1.200.000 F.



Une contribution de 1.000 F. à l'édification du Mémorial du Struthof est également votée.

Le 3 septembre 1955, le conseil est saisi d'une demande de l'abbé René Betting, nouveau curé de la paroisse, qui a pris ses

fonctions le 28 août 1955. Celui-ci souhaite que la commune rachète à l'abbé Jean PEIFFER, ancien curé, l'appareil électrique que celui-ci a installé dans sa cuisine pour pomper l'eau. Il demande également la restauration d'une cheminée, d'une fenêtre et du portail de la cour qui donne accès au garage.

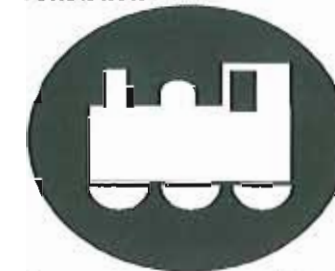


Concernant la forêt, des crédits sont votés pour le dégagement des jeunes chênes des parcelles n° 2 et 3 plantés il y a 6 ans.

Il y a 100 ans.

Le 7 janvier 1905, le conseil, sollicité pour participer financièrement à la construction d'une gare de marchandises à Sanry-sur-Nied, déclare : « Considérant que le plus gros avantage d'une gare de marchandises serait pour l'administration elle-même, que la commune est dans une situation très précaire et que la construction d'une nouvelle église et la rénovation du cadastre exigeront encore de grands sacrifices, à son grand regret se voit dans l'obligation de refuser la

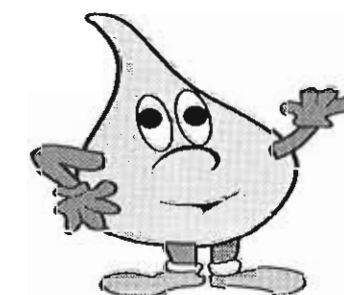
contribution à ladite construction ».



On constate que déjà à l'époque, la SNCF ou son équivalent, sollicitait la participation des collectivités locales ; on n'a rien inventé avec le TGV !



Le 6 août 1905, on reparle des fontaines qui nécessitent des réparations d'après l'inspecteur du service hydraulique. Le conseil décide de reporter ces travaux d'installation de pompes et indique qu'il est primordial auparavant de « capturer » de nouvelles sources pour l'alimentation des fontaines.



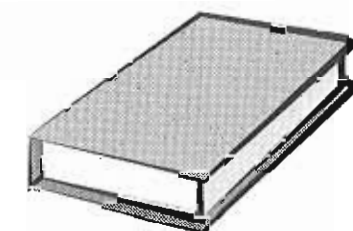
Suite à l'acquisition de la maison du berger, le conseil prie l'administration

d'autoriser la commune à employer le produit du rachat des cens communaux au paiement de cet immeuble qui deviendra un siècle plus tard un logement communal !

Le 4 octobre 1905, le conseil, considérant l'effet salubre sur la jeunesse de la mise en place de cours d'adultes, décide de voter les fonds nécessaires.



Aucun lien avec le sujet précédent, le conseil décide de nommer une commission d'experts pour les bêtes à cheptel. Cette commission sera composée de MM. Bastien et Félix (titulaires) et MM. Badé et Baudet (suppléants).



Voilà, nous refermons une fois de plus les vieux registres de délibérations qui sont une mine d'informations sur la vie de nos prédécesseurs.

CLUB POINT COMPTE

Des petites croix plein les yeux ...

Une première exposition très courue !

Les 29 et 30 janvier 2005 s'est tenue à la salle des fêtes de Beux, la première exposition organisée par le Club de points comptés de Beux. Créé il y a un an et demi à peine, le groupe d'une dizaine de brodeuses, qui se réunit un mercredi sur deux, proposait aux passionnées de petites croix, environ deux cents ouvrages de toutes natures superbement mis en valeur par une décoration de salle et des mises en scènes pleines de goût et de recherche.



Ainsi, dès l'entrée dans la salle, un bouleau trônait là, tel un sapin de Noël avec en guise de boules, de petits ouvrages brodés attachés sur ses branches. Cet arbre, tout de blanc vêtu, symbolisait bien le « boulot » que représente l'alignement de toutes ces petites croix de fil sur des toiles, reproduisant ainsi une multitude de motifs allant de l'abécédaire au portrait d'Arielle Dombasle, du visage du père Noël au personnage de bande dessinée en passant par tout ce qui peut passer par la tête.



Il semble en effet ne pas y avoir de limite à l'imagination des brodeuses qui une fois prises dans l'engrenage de cette passion ne la quitte quasiment plus.



Portrait

d'Arielle

Dombasle

Le club voisin de Luppy avait également présenté quelques ouvrages pour étoffer l'exposition. Durant ces deux jours, ce sont plus de trois cents personnes, essentiellement féminines, qui sont venues admirer et qui sont reparties enchantées par la diversité, le nombre et la qualité des ouvrages présentés.



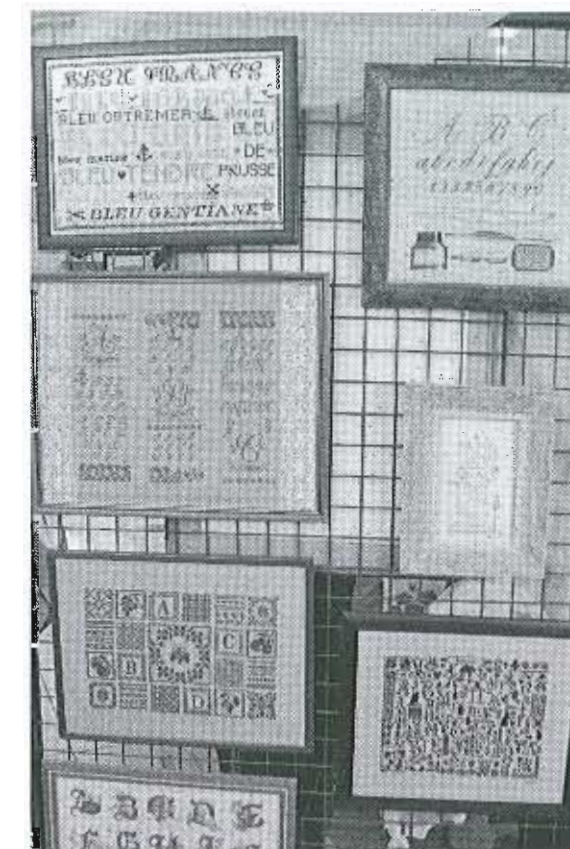
Pour ceux qui ont raté l'expo, voici quelques « tableaux » ; dommage c'est en noir et blanc !



Ambiance « bord de mer » avec ces ouvrages sur le thème breton !



Un petit air de campagne avec ces volailles plus vraies que nature ou encore ces bouquets.



Après des heures passées dessus, l'alphabet on le connaît sous toutes les coutures !



Fortes de ce premier succès, les brodeuses de Beux comptent bien renouveler l'expérience qui a également permis à de nombreuses personnes du pays messin de découvrir notre village un peu à l'écart des grands axes de circulation et de promenade habituels.

Les personnes intéressées par cette activité peuvent contacter Anne-Marie Guitter au 03.87.57.61.47 ou Reine Gobert au 03.87.64.40.04. Les réunions ont lieu un mercredi sur deux de 20 h à 22h à la salle des fêtes de Beux.

ASSOCIATION DE BEUX

L'association de Beux est composée de bénévoles qui ont à cœur de proposer et de mettre sur pied un certain nombre de manifestations tout au long de l'année et qui visent à participer activement à l'animation de notre village.

L'association de Beux tient chaque année son assemblée générale à la salle des fêtes ; son comité pour 2005 se compose ainsi :

Président : Michel REBOIS

Vice-Présidente : Anne-Sophie LOUYOT

Secrétaire : Chantal LAURENTJOIE

Secrétaire adjoint :

Vincent LAURENTJOIE

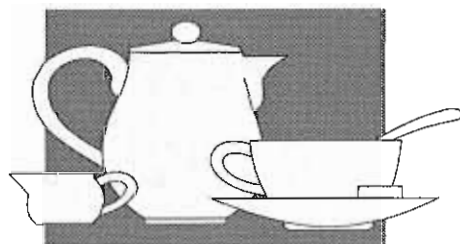
Trésorière : Michèle GRAD

Trésorier adjoint :

Assesseurs : Martine BIER, Marie-Paule PIDOLLE, Régis LOUYOT.

PROGRAMME pour 2005

Dimanche 27 février
**Après-midi Crêpes
Gaufres**



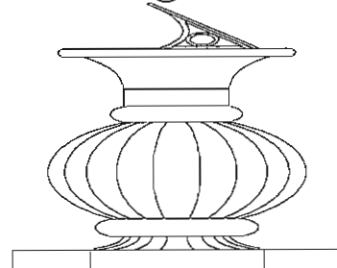
Samedi 12 mars

LOT O

Dimanche 10 avril
Après-midi JEUX



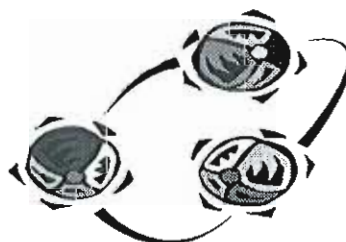
Dimanche 24 avril
Vide grenier



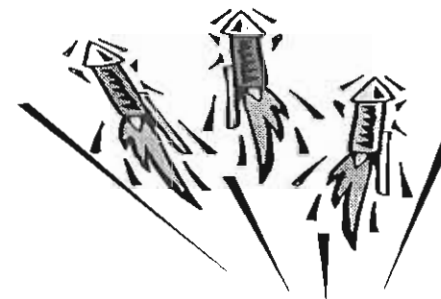
Dimanche 8 mai
Marche



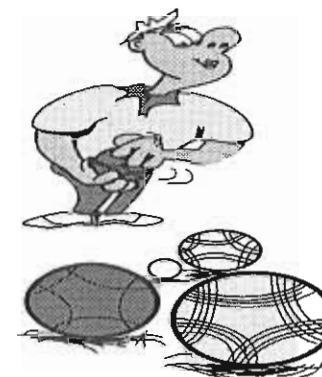
Samedi 4 juin
LOT O



Samedi 18 ou 25 juin
Feu de la St-Jean



Dimanche 10 juillet
Après-midi Pétanque



Week-end 9 – 10 – 11
septembre

Vendredi soir LOTO
Samedi et dimanche
FÊTE PATRONALE



Samedi 29 octobre
HALLOWEEN



Samedi 5 novembre
Soirée Moules – Frites

Vendredi 18 novembre

**Soirée Beaujolais
nouveau**



Dimanche 4 décembre
Visite de St-Nicolas



Quelques rappels pratiques ...

Chiens

La promenade journalière de nos amis à quatre pattes est l'occasion pour eux de se soulager. Etant donné qu'il ne sont pas encore doués pour la lecture, nous nous adressons à leurs maîtres afin que ces derniers les conduisent faire leurs besoins **ailleurs que dans les espaces verts communaux** surtout que ces maîtres choisissent évidemment toujours le carré de verdure situé devant d'autres habitations que la leur. Alors, s'il vous plait, un peu de compréhension et de sens civique, pensez à ceux qui vivent près de ces espaces et aussi à ceux qui les entretiennent.



Dans le même ordre d'idée, il est rappelé que **la divagation des chiens est interdite**. Ces divagations quasi permanentes sont sources de troubles aussi bien dans le village par les risques d'accidents qu'ils sont susceptibles de produire que dans la campagne environnante par le préjudice qu'ils causent aux locataires de la chasse communale par la déprédation et le dérangement du gibier.



Ordures ménagères

Si ce n'est déjà fait, vous pouvez venir retirer en mairie votre dotation de sacs poubelles pour le tri sélectif ainsi que le calendrier de ramassage pour 2005.



Pour les nouveaux arrivants, et ceux qui l'auraient oublié, il est rappelé que des badges pour l'accès à la déchetterie de Rémilly sont disponibles gratuitement en mairie sur simple demande au secrétaire.

Dépôts sauvages de déchets

La déchetterie étant ouverte tous les jours, la population est informée que **le dépôt sauvage de déchets sur la commune est interdit** et fera l'objet de poursuites judiciaires.

Seul sera toléré le dépôt de résidus de taille de branchages ou de bois sec qui devront être immédiatement incinérés par leur propriétaire pour éviter tout effet d'entassement. Si cette consigne n'est pas strictement respectée, cette possibilité sera définitivement supprimée.

La seule dérogation à cette mesure est la période d'un mois précédant la préparation du feu de la St-Jean par l'association du village. Durant cette période, vous pouvez stocker uniquement des branches ou du bois sec qui sera brûlé le soir de la St-Jean.

N'hésitez pas à signaler tout contrevenant à ces dispositions si vous ne tenez pas à vivre dans un environnement dégradé.

PAGE PRATIQUE

MAIRIE

Mairie : 35, Rue principale 03.87.57.64.30

Heures d'ouverture au public : **Lundi de 18 h 00 à 20 h 00**
Jeudi de 18 h 00 à 20 h 00

Maire : M. Bernard GUITTER 19, Rue de Luppy 03.87.57.61.47
Adjoints : M. Claude JOLY 3, Rue principale 03.87.57.73.84
Mme Marie-Paule PIDOLLE 25, Rue principale 03.87.57.77.87

Secrétaire de mairie : M. Daniel SZYSKOWSKI

ECOLE

Ecole : RPN Beux-Luppy (3 classes maternelle + élémentaire) Directrice : Mme GIANGIACOMO
Collège Lucien POUQUE de Rémilly

OU S'ADRESSER POUR :

Urbanisme : Mairie ou DDE METZ 12, Rue des Alliés à METZ 03.87.34.33.79
Eau : Sté Mosellane des Eaux à Metz 03.87.66.26.57
Electricité : U.E.M. Boul. du Pontiffroy à Metz 03.87.34.44.44
Poste : La Poste Place de la gare à REMILLY 03.87.64.64.64
Perception : Trésorerie de Rémilly 1, Rue du Parc REMILLY 03.87.64.60.47
Assistante sociale : Centre Médicosocial de Rémilly 03.87.64.73.22
ANPE : Agence pour l'Emploi Place St-Nicolas à METZ 03.87.75.92.60

URGENCES

Gendarmerie Brigade de Rémilly 03.87.64.61.00 ou le **17**
POMPIERS Centre de Secours de Rémilly 03.87.64.73.33 ou le **18**

ORDURES MENAGERES

Collecte des ordures ménagères : Lundi matin à partir de 7 h. (si férié voir avis dans la presse et affichage)

Collecte sélective : Lundi matin (une semaine sur deux) dans sacs jaunes.

Le verre usagé est à déposer dans le conteneur à verre situé rue principale (près de la mairie).

Déchetterie de Rémilly Lundi au vendredi de 14h à 18h (hiver) ou 15h à 19h (été)
(Route de Béchy) Samedi de 9h à 18h (hiver) ou 10h à 19h (été)

EGLISE ET COMMUNAUTE RELIGIEUSE

Culte catholique Presbytère de Rémilly : Abbé J-L. JOST 03.87.64.65.92
Conseil de Fabrique : Présidente : Mme B. HOCQUART 03.87.57.78.03

LOISIRS

ASSOCIATION DE BEUX Présidente : M. Michel REBOIS 10, Rue principale